

L'après-midi du Rendez-vous de l'énergie

Etat des lieux de la mise en œuvre de la nouvelle loi valaisanne sur l'énergie

Exigences énergétiques relatives aux bâtiments lors des constructions et rénovations

La nouvelle loi valaisanne sur l'énergie et son ordonnance d'application sont entrées en vigueur au 1er janvier 2025, avec pour objectif notamment d'adapter le parc bâti aux enjeux de la transition énergétique et climatique. Elles ont introduit des exigences renforcées en matière de performance énergétique des bâtiments à construire ou à rénover, ainsi que sur l'utilisation d'énergies renouvelables.

Ces nouvelles dispositions s'accompagnent de nouveaux outils pour annoncer et suivre les projets de construction et de rénovation : justificatifs énergétiques adaptés, portail eConstruction. Professionnels du métier, requérants et communes ont dû s'approprier ces changements dans leurs pratiques quotidiennes.

Près de deux ans après l'entrée en vigueur de la loi, cette rencontre propose un état des lieux de sa mise en œuvre : le Service de l'énergie du canton ainsi que des experts chargés du contrôle énergétique des dossiers d'autorisation de construire partageront leur retour d'expérience : bilan sur les dispositifs mis en œuvre, bon usage des justificatifs, difficultés rencontrées, questions récurrentes dans les dossiers.

Cette rencontre s'adresse aux communes, bureaux d'ingénieurs, architectes et autres professionnels impliqués dans le traitement ou le dépôt de dossiers d'autorisation de construire.

MERCREDI 7 OCTOBRE 2026

Heure : 14h15

Lieu : Espace conférences, Foire du Valais, Martigny

Entrée : ouvert à tous sur inscription

Intervenant.es

- Jérôme Fournier & Tanina Menoud, Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)
- Vincent Luyet, HES-SO Valais-Wallis
- Ludovic Roussin, Association Crem

14h15 : ACCUEIL

14h30 : CONFÉRENCE :

- Introduction & mot de bienvenue
- Point de situation sur la mise en œuvre de la nouvelle loi
- Retour d'expériences sur l'application LcEne / OcEne dans le cadre des mises à l'enquête
- Nouveautés et perspectives
- Echanges / Questions & Réponses

16h00 : CLÔTURE / APÉRITIF & RÉSEAUTAGE